

**Objet : Contribution des élu-es du groupe Eurométropole Ecologiste et Citoyenne à la Consultation publique du 4<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement (PNSE4)**

Au regard des enjeux climatiques, sociaux et démocratiques, le quatrième Plan National Santé Environnement ne paraît pas à la hauteur. Nous constatons un manque d'objectifs précis, de chiffrages, de moyens et un renvoi constant vers les autres plans déjà existants.

D'une part, ce Plan ne permet pas de faire évoluer le fond des politiques publiques de santé. **Le Plan s'appuie sur des comportements individuels**, sur une amélioration de la capacité des individus à rechercher de l'information. Le titre « ma santé, mon environnement » consacre cette approche. A l'inverse, **nous soutenons un changement de paradigme qui permettrait de modifier en profondeur les politiques de santé environnementale** : il nous faut agir en priorité sur les causes et sur les sources des risques environnementaux. Il est indispensable d'agir en premier avec des politiques structurelles afin d'influencer les comportements individuels.

D'autre part, **les politiques publiques en matière de santé environnementale ne peuvent passer uniquement par des créations d'outils numériques**, sur lesquelles s'appuie ce Plan. L'outil numérique laisse sur le côté de façon inévitable une partie de la population, malgré les actions en place pour plus d'inclusion numérique. Cet oubli général du Plan et la création de start-up d'Etat nous questionne.

Cette conception du service public à deux vitesses nous questionne d'autant plus que le Défenseur des Droits, dans son rapport de 2019 *Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics*, rappelle que si « la transformation numérique des services publics est un processus inéluctable et fondamentalement positif, **elle se doit de respecter les objectifs de services publics et ne laisser personne de côté** ». Nous soulignons sa recommandation de conserver toujours plusieurs modalités d'accès aux services publics pour un droit effectif de l'information environnementale des usagers, afin de l'intégrer pleinement dans ce Plan.

Enfin, nous regrettons que ce Plan ne prenne pas en compte dans son **ensemble les différents types de pollution et de risques environnementaux** en manquant d'ambition sur le volet des produits chimiques, de l'agriculture ou encore de la responsabilité des entreprises.

## AXE 1 : S'INFORMER, SE FORMER ET INFORMER SUR L'ÉTAT DE MON ENVIRONNEMENT ET LES BONS GESTES A ADOPTER

### **Action 1 : Connaître l'état de l'environnement à côté de chez soi et les bonnes pratiques à adopter**

*Cette action vise à créer de nouveaux outils numériques, dans le cadre d'une start-up d'Etat « Ecosanté » afin de faciliter l'accès aux données environnementales.*

Le pari lancé par le Gouvernement pour améliorer la qualité des services publics grâce au tout numérique laisse sur le bord de la route une partie de la population des territoires. Selon l'INSEE, en 2019, 15% de la population n'a pas utilisé Internet au cours de l'année, quand 38% des usagers apparaissent manquer d'une compétence numérique pour la recherche d'information et l'utilisation de logiciels. Les seniors notamment, mais toute une partie de la population ne pourra alors pas avoir accès à ces informations de manière facile et compréhensible.

Alors que cette action du PNSE annonce vouloir combler le manque d'organisation et de mise à disposition des données dans un format grand public, la création de nouveaux outils numériques et d'une start-up d'Etat ne nous apparaît pas conforme à cet objectif. Or l'accès à l'information sur les données environnementales est défini juridiquement dans la Convention d'Aarhus et dans le Code de l'environnement. **Nous souhaitons que cet accès soit, dans la mission de service public de l'Etat et des collectivités, le plus aisé pour toutes et tous.**

De plus, nous émettons des doutes sur le portage de ces données par une start-up d'Etat. Quelle sera la propriété des données ? Comment le choix des utilisateurs dans l'accès aux données environnementales (qualité de l'air, épisodes de pollens, etc.) sera-t-il protégé ?

### **Action 4 : Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé / Action 5 : Se renseigner sur les conseils de prévention avant et après la grossesse**

*Ces actions visent à proposer davantage de modules de formations aux professionnels de santé. Elles reconnaissent par ailleurs le lien entre les expositions environnementales et des pathologies de reproduction.*

Les formations en santé environnement sont plus qu'importantes pour les professionnel·les de santé, mais également pour les élu·es et les agent·es des collectivités territoriales, qui agissent au quotidien pour les habitant·es et qui connaissent les territoires.

Les annonces de formation proposées dans ce PNSE ne sont pas assez ambitieuses. Pour que les professionnels se saisissent du sujet, **il nous apparaît essentiel de créer du débat autour des questions de santé environnement et d'ancrer ces formations dans la réalité du terrain.** Il faut aller plus loin pour que les formations soient opérationnelles.

Des actions devraient aussi être mises en œuvre pour les professionnels de santé, en développant par exemple les consultations en risque environnemental par des médecins généralistes, et notamment à destination des femmes enceintes. Tout comme les médecins généralistes font régulièrement de la sensibilisation sur la consommation de tabac et d'alcool, ils pourraient également sensibiliser sur les perturbateurs endocriniens.

Concrètement, la Rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) pourrait en être un outil en ajoutant un critère environnemental pour inciter les médecins généralistes à poser des questions sur le risque environnemental : habitation à côté d'une autoroute, consommation de produits bio, connaissance des perturbateurs endocriniens, etc.

Autres exemples, la mise en place d'ordonnances vertes de la part des médecins généralistes, ou l'engagement d'un·e éco-conseiller·e Santé au niveau des collectivités sont des solutions pour sensibiliser directement les habitant·es à leur environnement proche.

A travers de vrais et réels objectifs de formation, **nous considérons qu'il est urgent d'inscrire la question des risques environnementaux dans le quotidien des individus.**

Les professionnels de santé sont des médiateurs pour diffuser cette information ainsi que les données environnementales du territoire. D'autres médiateurs de santé environnementale, comme des étudiant·es ou des services civiques, peuvent également être recrutés dans les collectivités pour « aller vers » les habitant·es et pour sensibiliser de manière proactive.

## AXE 2 : REDUIRE LES EXPOSITIONS ENVIRONNEMENTALES AFFECTANT NOTRE SANTE

### **Action 7 : Réduire l'exposition aux ondes électromagnétiques (dont 5G) et améliorer la connaissance des impacts sanitaires**

*Cette action reconnaît que l'augmentation du nombre d'antennes et que la technologie 5G suscite des interrogations. Grâce à l'application mobile Open Barres, tout un chacun pourra adopter des bons gestes pour limiter son exposition aux ondes électromagnétiques.*

#### Sur la meilleure information de l'exposition individuelle aux champs électromagnétiques

Nous ne reviendrons pas à nouveau sur la mise à l'écart de ces informations de santé d'une partie de la population lorsqu'une politique publique ne se veut que numérique.

La promotion de l'application Open Barres, développée par l'Agence nationale des fréquences (ANFR), permet de mesurer la puissance du signal reçu par le smartphone et de conseiller les usagers sur les smartphones avec un faible débit d'absorption spécifique (DAS).

Nous regrettons vivement que cette action ne se concentre que sur les émissions des smartphones. **Cette vision en silo occulte complètement la dimension plus qu'importante du « brouillard électromagnétique » ou « effet cocktail »** lorsqu'un usager se retrouve au milieu de plusieurs objets interconnectés (Wi-Fi, micro-ondes, électroménager connecté, etc.).

La réflexion unique par les émissions des smartphones engendre par ailleurs un cercle vicieux : moins il y a de couverture réseau et d'antennes, plus le smartphone émet d'ondes pour se connecter et pour être performant ; ce qui induit le raisonnement inverse que plus il y a d'antennes, moins le téléphone émet d'ondes, mais plus l'usager est exposé, cette fois-ci, aux ondes électromagnétiques des antennes.

Enfin, sur la modélisation numérique des niveaux d'exposition, pourquoi les chiffres retenus par l'ANFR sont ceux qui font foi ? Quelle en est la justification sachant qu'il n'y a actuellement pas de consensus national sur les taux retenus pour déterminer l'exposition des usagers ?

#### Sur la 5G plus spécifiquement

Nous sommes abasourdis par les annonces de ce quatrième PNSE. Cette action annonce que l'Etat prendra toutes les précautions utiles pour assurer un déploiement de la 5G dans des conditions apportant le meilleur niveau de sécurité grâce à une étude comparative des autres pays et aux « éventuelles recommandations émises par l'ANSES » au premier semestre 2021.

Outre la formulation qui pourrait laisser penser à ce que l'ANSES n'aurait pas de recommandations sur l'évaluation d'une nouvelle technologie, nous remettons en cause l'absurdité du raisonnement alors que l'Etat a déjà autorisé l'attribution des fréquences 5G et le déploiement des antennes. **Les recommandations sur la santé et l'environnement sont-elles vraiment à ne prendre en compte qu'a posteriori de la décision ?**

Nous soutenons avec force la demande de moratoire sur la 5G initiée par des maires de plusieurs grandes agglomérations, dont Strasbourg, et la concertation avec les citoyen·nes.

### **AXE 3 : DEMULTIPLIER LES ACTIONS CONCRETES MENEES PAR LES COLLECTIVITES DANS LES TERRITOIRES**

#### **Action 15 : Créer une plateforme collaborative pour les collectivités sur les actions en santé environnement et renforcer les moyens des territoires pour réduire les inégalités territoriales en santé environnement**

La création d'une plateforme numérique comme espace de partage des actions des collectivités territoriales peut se révéler positive, mais elle ne permettra pas de tout résoudre.

Quel est le public visé par cette plateforme ? S'agit-il uniquement des agences nationales et de certaines collectivités ? Les associations pourront-elles la consulter et notamment contribuer ?

Les actions mises en place par les collectivités locales sont très souvent remontées au niveau national, qui en est demandeur.

**L'horizontalité et le travail entre les collectivités elles-mêmes sont, à notre sens, principaux moteurs de l'action publique sur les territoires.**

### **AXE 4 : MIEUX CONNAITRE LES EXPOSITIONS ET LES EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA SANTE DES POPULATIONS**

#### **Action 17 : Créer un Green Data Hub**

*Cette action vise à disposer d'un espace commun de données santé environnement pour collecter les informations de toutes les bases de données environnementales du territoire, faciliter l'accès aux données pour des applications numériques, et permettre l'appariement avec les données du système national des données de santé, le Health Data Hub.*

**Nous émettons de vives critiques sur l'appariement ou le croisement des données environnementales avec des données de santé à caractère personnel et donc le rapprochement du Health Data Hub avec un potentiel Green Data Hub.**

Les rédacteurs de cette action du PNSE ont-ils occulté volontairement toutes les critiques et les controverses sur la centralisation des données de santé des Français·es, hébergés par l'américain Microsoft ? Rappelons qu'en octobre 2020, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) avait demandé au Conseil d'Etat que l'ensemble des acteurs ayant des données de santé cesse de confier leur hébergement à Microsoft.

Si croisement des fichiers de données environnementales et de données de santé il devait y avoir, alors ce processus doit relever d'un protocole de recherche, sous la responsabilité de chercheurs dans le domaine de la santé, et avec une méthodologie de référence adaptée. Interconnecter de telles données, personnelles et non-personnelles, doit se faire par le biais d'une méthodologie éprouvée et ne peut pas résulter d'une interconnexion par défaut et hasardeuse.

Nous regrettons que cette action et que le PNSE de façon générale n'anticipent aucunement les risques de profilage des individus en fonction de l'évaluation des risques sanitaires auxquels ils sont exposés.